



MODE DE GESTION

	suivi surveillance	gestion souple	gestion dure	recomposition spatiale
espace naturel	☺	☒	☒	☒
espace avec enjeux «priorité 1»	☺	☑	☒	☺
espace avec enjeux diffus «priorité 2»	☺	☑	☒	☺
espace urbain «priorité 1»	☺	☑	☑	☺
espace urbain «priorité 2»	☺	☑	☑	☺

☺ recommandé ☑ compatible ☒ incompatible

Suivi et surveillance : le suivi et la surveillance peuvent être réalisés de plusieurs façons en fonction du site (levé topo-bathymétrique, suivi de trait de côte, photographies, levés sismiques, capteur in situ...). Ces suivis permettent d'observer l'évolution du secteur et d'avoir une vision prospective de l'évolution des secteurs proches.

Remarque : ce mode de gestion «suivi et surveillance» est un mode de gestion à minima qui n'interfère pas avec les modes de gestion des espaces naturels déjà mis en place suivant les sites (DOCOB, plan de gestion du Conservatoire du littoral...), sous réserve que ceux-ci soient compatibles avec la SRGITC.

La gestion souple : rechargement de plage, création de cordon dunaire...

La gestion dure : enrochement...

La recomposition spatiale : penser le projet urbain à long terme dans le cadre d'une approche projective basée sur les risques à l'échelle de l'espace littoral et retro-littoral (débordement de cours d'eau ou d'étangs littoraux, érosion du trait de côte ou submersion marine).

Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte

- Espace naturel
- Espace avec enjeux "Priorité 1"
- Espace avec enjeux "Priorité 2"
- Espace Urbain "Priorité 1"
- Espace Urbain "Priorité 2"

Nature des côtes

- Falaises et côtes rocheuse < 20 m
- Côtes d'accumulation sableuses ou sablo-limoneuses
- Côtes artificialisées

La Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, élaborée en 2018 par la DREAL, est une aide à la réflexion et à la décision. Elle préconise des modes de gestion du trait de côte (du court terme au long terme : 2050) selon une typologie d'espaces et leur vulnérabilité aux risques littoraux.

